

# FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Sans extrait de registre des délibérations du conseil d'administration de l'association départementale OCCE 68, le changement de mandataire ne peut être pris en compte par votre établissement bancaire.

- Si vous n'êtes plus mandataire à la rentrée prochaine, veuillez remplir ce document et le joindre au compte rendu financier.
- En aucun cas le changement de signature à la banque ne peut se faire sans l'autorisation écrite du Siège de l'OCCE et sans l'aval du Conseil d'Administration.
- Dès réception du formulaire de changement de mandataire, nous vous adresserons les documents nécessaires que vous présenterez à la banque.

Ecole ou Etablissement :

Adresse :

Code Postal + Localité :

Circonscription d'Inspection :

N° de téléphone de l'école :

courriel de l'école :

N° D'AFFILIATION O.C.C.E.

. . . . .

## MANDATAIRE EN 2023/2024

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Nouvelle affectation en cas de changement de poste :

Départ à la retraite :    oui  

SIGNATURE :

## NOUVEAU MANDATAIRE EN 2024/2025

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Mail académique :

Téléphone :

SIGNATURE :

⇒ Avez-vous déjà été mandataire ?

OUI       NON  

⇒ Avez-vous déjà participé à une formation de mandataire ?

OUI       NON  

Procédez avec votre prédécesseur à l'inventaire des biens de la coopérative (cahier d'inventaire). Il vous remettra une comptabilité à jour (logiciel CCoopWeb - pièces justificatives), les chéquiers ainsi que la copie des comptes rendus financiers et d'activités des exercices précédents (archives).

Les comptes rendus financier et d'activités sont à faire par le mandataire en place l'année concernée, et ce avant le 1er octobre (le 31 août si vous partez à la retraite).

L'ancien mandataire reste responsable des comptes de sa coopérative et des engagements pris et non avalisés par l'OCCE 68 pendant la durée de son mandat.